

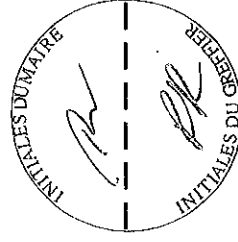
No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 1^{er} NOVEMBRE 2016, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

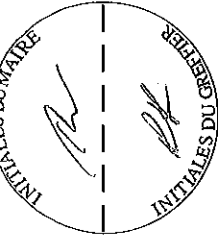
1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2016
5. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Adoption – Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro
 - 5.2 Approbation et autorisation de signature – Travaux municipaux – Rue du Faubourg
 - 5.3 Approbation et autorisation de signature – Option de servitude – Gaz Métro
 - 5.4 Dépôt et présentation du rapport du maire sur la situation financière 2016
 - 5.5 Approbation et autorisation de signature – Acquisition – Partie du lot 5 087 919 (6 002 562 projeté)
 - 5.6 Dépôt – Procès-verbaux de correction
 - 5.7 Autorisation de travaux en servitude – Lots 2 600 757 et 4 910 876 Faubourg Carignan
6. **FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'octobre 2016
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.4 Octroi de contrat – Services professionnels – Entretien et activités informatiques – Années 2017-2018-2019
 - 6.5 Autorisation de paiement – Maintien d'inventaire
 - 6.6 Concordance – Émission d'obligations
 - 6.7 Émission d'obligations – Courte échéance
 - 6.8 Prolongation – Émission d'obligations
7. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Autorisation – Achat supplémentaire de produits chimiques
 - 7.2 Autorisation – Frais de contingences – Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable – Portion de l'île Goyer
 - 7.3 Octroi de contrat – Travaux de voirie et de drainage de surface – Nouvelle géométrie de raccordement Grande Allée intersection chemins Bellerive et Salaberry
 - 7.4 Octroi de contrat – Aménagement des parcs et espaces verts – Phase I (lot 1)
 - 7.5 Autorisation de paiement – Acceptation définitive, libération de la retenue contractuelle – Travaux de construction du boul. Désourdy Quartier Branché Phase 2
 - 7.6 Octroi du contrat – Installation de trois (3) piézomètres – Étude hydrogéologique – Île Goyer



No de résolution
ou annotation

Ville de Villeneuve

- 7.7 Autorisation – Travaux supplémentaires – Travaux de réparation et de modification des aérateurs « Oxyjets » des étangs aérés
- 7.8 Octroi de contrat révisé et complémentaire – Services professionnels – Composition des sols et analyse chimique
- 7.9 Autorisation – Appropriation de surplus – Nettoyage et inspection du réseau sanitaire – Île Goyer
- 8. URBANISME**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 16-DM-15 – Lot 2 600 166 – 1258, rue Demers
- 8.2 Demande de dérogation mineure 16-DM-19 – Lots 2 600 833 et 2 601 053 – 2694, chemin Bellefève
- 8.3 Demande 16-PIIA-47 – Lots 5 531 576, 5 531 577, 5 531 581, 5 531 582, 5 531 587 et 5 531 588 – 1888, rue Gertrude
- 8.4 Agrandissement d'une entreprise – Partie du lot 2 599 536 – Chemin de Chambly
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 10.1 Souper bénéfice – Maison Simone-Monet-Chartrand
- 10.2 Demande d'aide financière – La Corne d'abondance
- 10.3 Demande de renouvellement d'entente – Clinique des jeunes du Bassin de Chambly
- 10.4 Demande d'aide financière – Fondation École secondaire de Chambly
- 10.5 Demande d'aide financière et autorisation – Porte-à-porte – Guignolée 2016
- 10.6 Demande de commandite – Comédie musicale des élèves de l'École secondaire de Chambly
- 10.7 Demande d'appui – Ville de Sainte-Julie – Réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain
- 10.8 Légion Royale Canadienne – Jour du Souvenir – Couronne commémorative
- 10.9 Demande d'aide financière – Ensemble Vocal Via Voce – Concert de Noël 2016
- 10.10 Embauche d'un brigadier remplaçant – Année scolaire 2016-2017
- 11. ENVIRONNEMENT**
- 11.1 Autorisation – Appropriation de surplus – Abattage d'arbres – Planification 2016
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise
- 13. RÉGLEMENTATION**
- 13.1 Adoption – Règlement no 490-A
Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité



No de résolution
ou annotation

- 13.2 Adoption – Règlement no 491-A
Règlement déterminant les conditions d'installation et d'exploitation d'un pipeline terrestre sur le territoire de la Ville de Carignan

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M. René Fournier, maire
M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Diane Morneau, conseillère
Anne Poussard, conseillère
MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier, sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

16-11-459

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

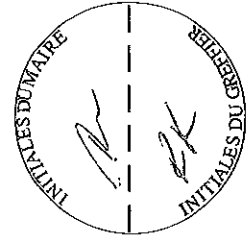
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 octobre 2016

16-11-460

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016.



No de résolution
ou annotation

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Adoption et autorisation de signature – Entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro

16-11-461

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (RLRQ, chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

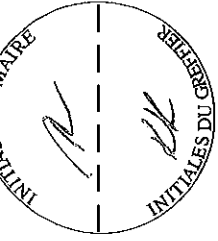
CONSIDÉRANT que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE CARIGNAN

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Gaz Métro.

5.2 Approbation et autorisation de signature – Travaux municipaux – Rue du Faubourg

16-11-462

CONSIDÉRANT la construction d'une rue municipale desservant, entre autres, le projet commercial Faubourg Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans émis pour construction préparés par la firme Comeau Experts-Conseils, tel qu'illustré aux plans 2015-047-C-004/005/007;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour la construction de la rue du Faubourg/Faubourg Carignan;

LE TOUT conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

5.3 Approbation et autorisation de signature – Option de servitude – Gaz Métro

16-11-463

CONSIDÉRANT l'option de servitude présentée par Société en commandite Gaz Métro;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'inscription par Gaz Métro d'une servitude sur une partie du lot 2 601 072 (ou partie du lot 5 886 251 projeté), telle qu'illustrée au plan SD161128;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'option de servitude ainsi que tout autre acte inhérent à la présente résolution.

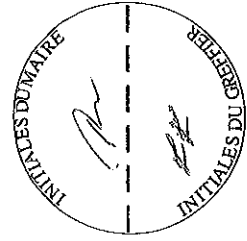
5.4 Dépôt et présentation du rapport du maire sur la situation financière 2016

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2016, ainsi que de la liste des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus.

5.5 Approbation et autorisation de signature – Acquisition – Partie du lot 5 087 919 (6 002 562 projeté)

16-11-464

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'AUTORISER l'acquisition par la Ville d'une partie du lot 5 087 919, soit le lot 6 002 562 projeté, au montant 18 000 \$;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, tout acte inhérent à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

5.6 Dépôt – Procès-verbaux de correction

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier des procès-verbaux de correction concernant la résolution 16-09-400 et les règlements 419-1, 429-1 et 453-2.

5.7 Autorisation de travaux en servitude – Lots 2 600 757 et 4 910 876 Faubourg Carignan

16-11-465

CONSIDÉRANT le projet de centre commercial Faubourg Carignan;

CONSIDÉRANT la servitude permanente et temporaire de construction publiée sous le no 22 147 579 inscrite, entre autres, sur les lots 2 600 757 et 4 910 876;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville consente, dans le cadre des travaux du projet commercial Faubourg Carignan, à la construction et l'aménagement sur la servitude permanente inscrite sur les lots 2 600 757 et 4 910 876;

QUE la Ville de Carignan confirme que les travaux de construction d'infrastructures pour lesquels fut inscrite la servitude temporaire de construction ont été complétés et que par conséquent ladite servitude n'a plus son utilité.

6. FINANCES

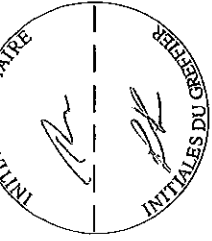
6.1 Déboursés du mois d'octobre 2016

16-11-466

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'octobre 2016 pour un montant de 25 440,16 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'octobre 2016, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés, pour un montant de 1 754 854,70 \$;



No de résolution
ou annotation

16-11-467

Bulle de Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir les frais d'avis publics 2016 et SÉAO 2016

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Avis publics	02-14000-341

b) Afin de couvrir les frais de réparation de fissures sur la piste cyclable

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 600 \$	Entretien Réseau routier	02-32000-531

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
5 600 \$	Entretien piste cyclable	02-70150-529

c) Afin de couvrir la facture 2016 de l'AMT

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 306 \$	Droits de mutations	01-23312-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
14 306 \$	Quote-part AMT	02-37000-961

d) Afin de couvrir les coûts des travaux exécutés et refacturés au 18 octobre 2016

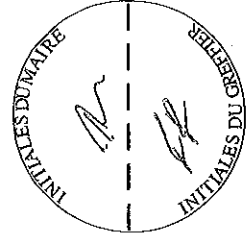
Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 699 \$	Recouvrement de tiers	01-23259-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
15 699 \$	Travaux récupérables	02-32100-522

6.3 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 20 septembre au 17 octobre 2016.



No de résolution
ou annotation

16-11-468

Ville de Carignan

6.4 Octroi de contrat – Services professionnels – Entretien et activités informatiques – Années 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques;

CONSIDÉRANT le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de services professionnels pour l'entretien et les activités informatiques pour les années 2017, 2018 et 2019 à la firme Trilogie inc. au montant de 87 955,88 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-13010-527 à prévoir au budget annuel 2017-2018-2019.

6.5 Autorisation de paiement – Maintien d'inventaire

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-259 octroyant le mandat de services professionnels en évaluation foncière à la firme Leroux Beaudry, Picard & Associés inc.;

CONSIDÉRANT que ledit mandat prévoyait, entre autres, l'inventaire des immeubles au rôle de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement de la facture 16-1813 de la firme Leroux Beaudry, Picard & Associés inc. au montant de 194 595,19 \$ payable en deux versements, soit 110 345,19 \$ immédiatement et 84 250 \$ le 15 janvier 2017;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-15000-417, sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-23312-000.

6.6 Concordance – Émission d'obligations

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 728 000 \$:

16-11-470



No de résolution
ou annotation

Bille de Varignan

Reglements d'emprunt #	Pour un montant de \$
316	8 700 \$
265	225 900 \$
265	21 100 \$
334	364 812 \$
335	265 797 \$
314	16 000 \$
370	265 200 \$
344	96 025 \$
348	1 466 571 \$
428-E	519 202 \$
362	382 808 \$
265(265-1)	375 300 \$
328	422 400 \$
265(265-1)	66 200 \$
346	377 757 \$
347	185 700 \$
414-E	707 200 \$
359	517 900 \$
414-E	451 900 \$
365	360 100 \$
419-E	363 300 \$
378	89 200 \$
380	256 794 \$
419-E	622 602 \$
414-E	1 175 136 \$
464-E	12 875 \$
465-E	21 339 \$
467-E	1 090 182 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE :

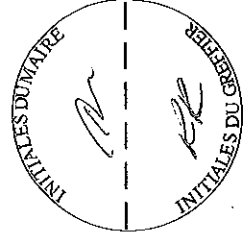
Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 10 728 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 15 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
1117 BOUL. PERIGNY
CHAMBLY, QC
J3L 1W7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Carignan, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

6.7 Émission d'obligations – Courte échéance

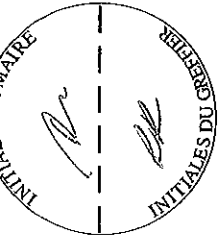
Il est proposé par le conseiller André Mylocoπος, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 10 728 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 265, 314, 370, 428-E, 265(265-1), 347, 414-E, 419-E, 464-E, 465-E, 467-E, 316, 334, 335, 344, 348, 362, 328, 346, 359, 365, 378 et 380, la Ville de Carignan émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 29 -
4 944 000 \$

cinq (5) ans (à compter du 15 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 428-E, 414-E, 419-E, 464-E, 465-E et 467-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

16-11-471



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

dix (10) ans (à compter du 15 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 428-E, 414-E, 419-E, 464-E, 465-E et 467-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Tableau combiné terme de 5 ans – Financement No 30 –
5 784 000,00 \$

cinq (5) ans (à compter du 15 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 334, 335, 344, 348, 362, 328, 346, 359, 365, 378, 380 et 414-E, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

6.8 Prolongation – Émission d'obligations

16-11-472

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D 7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan avait, le 19 octobre 2016, un montant de 3 859 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 6 923 000 \$, pour une période de 4 ans et 15 ans en vertu des règlements d'emprunt numéros 265, 314, 370 et 428-E;

CONSIDÉRANT que le dit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

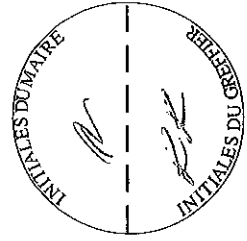
CONSIDÉRANT qu'un montant de 22 098 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 3 836 902 \$;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 15 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan emprunte 3 836 902 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 mois et 26 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.



No de résolution
ou annotation

Ville de Goyers

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation – Achat supplémentaire de produits chimiques

16-11-473

CONSIDÉRANT l'utilisation de produits chimiques requis pour l'entretien du système membranaire de l'usine de filtration en comparaison avec l'estimé pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de produits chimiques supplémentaires auprès de l'entreprise Univar, pour un montant n'excédant pas la somme de 10 000 \$ taxes et transport inclus;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-635.

7.2 Autorisation – Frais de contingences – Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable – Portion de l'île Goyer

16-11-474

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER un montant provisionnel de 195 770,43 \$ pour travaux de contingences dans le cadre des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et travaux de reconstruction de chaussée sur diverses rues de l'île Goyer;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00489-411.

7.3 Octroi de contrat – Travaux de voirie et de drainage de surface – Nouvelle géométrie de raccordement Grande Allée intersection chemins Bellerive et Salaberry

16-11-475

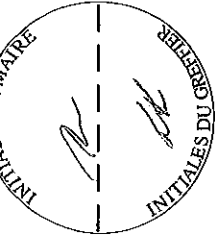
CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de voirie et de drainage de surface pour le réaménagement des intersections de Grande Allée avec les chemins Bellerive et Salaberry;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de voirie et de drainage de surface pour le réaménagement des intersections de Grande



No de résolution
ou annotation

ville de Val-d'Or

Allée avec les chemins Bellerive et Salaberry à Construction Techroc au montant de 204 458,32 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-00-531, sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.4 Octroi de contrat – Aménagement des parcs et espaces verts – Phase I (lot 1)

16-11-476

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des travaux d'aménagement de parcs et espaces verts, phase I (lot 1);

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux d'aménagement de parcs et espaces verts phase I (lot 1) à Marc-André Paysagiste inc. au montant de 99 993,26 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.5 Autorisation de paiement – Acceptation définitive, libération de la retenue contractuelle – Travaux de construction du boul. Désourdy Quartier Branché Phase 2;

16-11-477

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-139 octroyant le contrat pour la construction d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy phase II à l'entreprise Pavage Maska (aujourd'hui Pavage Métropolitain inc.);

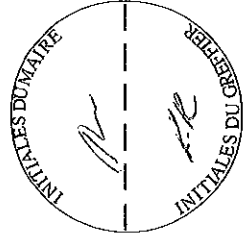
CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 20 778,71 \$ taxes incluses, à l'entreprise Pavage Métropolitain inc. en guise d'acceptation définitive et libération de la retenue contractuelle;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00457-411.



No de résolution
ou annotation

16-11-478

Bill de Miramichi

7.6 Octroi du contrat – Installation de trois (3) piézomètres – Étude hydrogéologique – Île Goyer

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'installation de trois (3) piézomètres;

CONSIDÉRANT le seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'installation de trois (3) piézomètres à Les Forages Nelson Gagné au montant de 10 892,73 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-47000-419.

7.7 Autorisation – Travaux supplémentaires – Travaux de réparation et de modification des aérateurs « Oxyjets » des étangs aérés

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-234 octroyant le contrat de fourniture de la mise à niveau de neuf (9) « Oxyjets » et de réparation des pompes KSB à Allen Entrepreneur général inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 26 292,48 \$ taxes incluses à l'entreprise Allen Entrepreneur général inc. en guise de travaux supplémentaires;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve d'une appropriation des surplus affectés eau-égout.

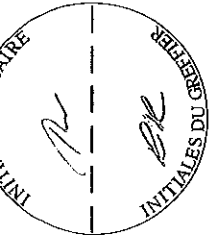
7.8 Octroi de contrat révisé et complémentaire – Services professionnels – Composition des sols et analyse chimique

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-119 octroyant le contrat de services professionnels en analyse de la composition des sols et analyse chimique de la butte située sur le terrain de l'hôtel de Ville à la firme Les Laboratoires de la Montérégie inc.;

16-11-480

16-11-479

16-12-513



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de service génie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 548,39 \$ taxes incluses à l'entreprise Les Laboratoires de la Montérégie inc. en guise de travaux supplémentaires;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-47000-419, sous réserve d'un transfert provenant du poste budgétaire 01-21100-000.

7.9 Autorisation – Appropriation de surplus – Nettoyage et inspection du réseau sanitaire – Île Goyer

16-11-481

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'un montant de 47 000 \$ afin de couvrir les coûts estimés pour terminer les travaux d'inspection et de nettoyage des conduites d'égout sanitaire sur l'île Goyer;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41500-529, sous réserve d'un transfert d'une somme de 39 000 \$ provenant du poste budgétaire 01-21212-000 et d'une appropriation des surplus non affectés eau-égout.

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure 16-DM-15 – Lot 2 600 166 – 1258, rue Demers

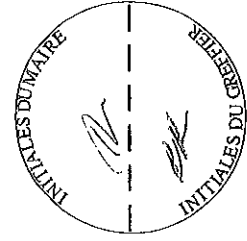
16-11-482

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une serre en cour avant, alors que la réglementation en vigueur ne permet aucun bâtiment complémentaire en cour avant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une serre en cour avant, pour le lot 2 600 166, soit le 1258, rue Demers.



No de résolution
ou annotation

16-11-483

Bulle de Carignan

8.2 Demande de dérogation mineure 16-DM-19 – Lots 2 600 833 et 2 601 053 – 2694, chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,53 mètre en cour avant et dans la marge de recul avant, alors que la réglementation en vigueur limite la hauteur d'une clôture située en cour et marge de recul avant à 1,20 mètre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,53 mètre en cour et marge de recul avant, pour la propriété sise au 2694, chemin Bellerive, soit les lots 2 600 833 et 2 601 053.

8.3 Demande 16-PIIA-47 – Lots 5 531 576, 5 531 577, 5 531 581, 5 531 582, 5 531 587 et 5 531 588 – 1888, rue Gertrude

16-11-484

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le projet de construction résidentielle pour les lots 5 531 576, 5 531 577, 5 531 581, 5 531 582, 5 531 587 et 5 531 588, soit le 1888, rue Gertrude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de construction résidentielle de type unifamiliale isolée pour les lots 5 531 576, 5 531 577, 5 531 581, 5 531 582, 5 531 587 et 5 531 588, soit le 1888, rue Gertrude, tel qu'illustré au plan de Claude Millette, technologue daté de septembre 2016 et du plan projet d'implantation de Fabien Grutman, arpenteur-géomètre, daté du 20 septembre 2016, minute 41 175;

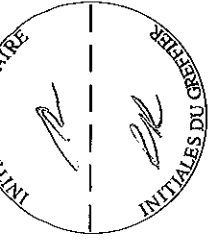
LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement no 244 et ses amendements.

8.4 Agrandissement d'une entreprise – Partie du lot 2 599 536 – Chemin de Chambly

16-11-485

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement d'une entreprise existante en excavation, réfection de fondation et de drain répond à un besoin;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de droits acquis pour les activités commerciales qui peut atteindre jusqu'à un hectare (10 000 m²) confine le promoteur sur le terrain actuel de 1 509 m²;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que l'agrandissement requis est de l'ordre de 15 525 m², planifié entièrement sur le lot 2 599 536;

CONSIDÉRANT qu'une modification réglementaire est requise pour étendre les droits acquis sur la propriété voisine qui elle, est zonée A-135;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan ne peut entreprendre de modification réglementaire tant que la conformité aux règlements de refonte n'est pas obtenue;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, la ville entreprenne une modification réglementaire favorable, la réalisation du projet serait toujours subordonnée à une déclaration de conformité de la MRC sur ce règlement de modification;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Patrick Marqués et résolu à l'unanimité :

QU'advenant une réglementation le permettant, le conseil municipal serait favorable au projet d'agrandissement de l'entreprise d'excavation et de réparation de fondation pour une superficie approximative de 15 525 m² sur le lot 2 599 536.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Souper bénéfice -- Maison Simone-Monet-Chartrand

16-11-486

CONSIDÉRANT l'invitation à la soirée bénéfice de la Maison Simone-Monet-Chartrand;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'achat d'un billet au coût de 175 \$, pour la soirée bénéfice au profit de la Maison Simone-Monet-Chartrand;

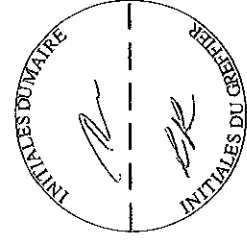
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.2 Demande d'aide financière -- La Corne d'abondance

16-11-487

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Corne d'abondance;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Ville de Chamblay

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à La Corne d'abondance un montant de 300 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.3 Demande de renouvellement d'entente – Clinique des jeunes du Bassin de Chamblay

16-11-488

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement d'entente de soutien financier de la Clinique des jeunes du Bassin de Chamblay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le renouvellement de l'entente de soutien financier pour les trois prochaines années avec la Clinique des jeunes du Bassin de Chamblay, représentant des contributions de 3 685 \$ pour 2017, 3759 \$ pour 2018 et 3 834 \$ pour 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999, à prévoir au budget annuel 2017-2018-2019.

10.4 Demande d'aide financière – Fondation École secondaire de Chamblay

16-11-489

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation École secondaire de Chamblay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Patrick Marqués et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Fondation École secondaire de Chamblay un montant de 100 \$;

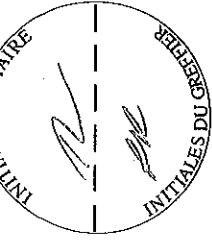
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.5 Demande d'aide financière et autorisation – Porte-à-porte – Guignolée 2016

16-11-490

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de l'organisme aux sources du Bassin de Chamblay afin d'effectuer du porte-à-porte sur le territoire de la Ville dans le but d'amasser denrées et argent;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme aux sources du Bassin de Chambly un montant de 250 \$ dans le cadre de la Guignolée 2016;

DAUTORISER l'organisme aux sources du Bassin de Chambly à passer de porte-à-porte pour la cueillette de denrées et argent lors de la journée du 26 novembre 2016;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.6 Demande de commandite – Comédie musicale des élèves de l'École secondaire de Chambly

16-11-491

CONSIDÉRANT la demande de commandite dans le cadre du projet de comédie musicale des élèves de l'École secondaire de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire de Chambly un montant de 200 \$ en guise de commandite dans le cadre de la production 2016-2017 d'une comédie musicale à être présentée par les élèves de l'école;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.7 Demande d'appui – Ville de Sainte-Julie – Réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain

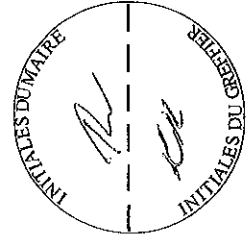
16-11-492

CONSIDÉRANT la résolution numéro 16-520 de la Ville de Sainte-Julie demandant un réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 dans le cadre du projet de réseau électrique métropolitain (RÉM);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande de la Ville de Sainte-Julie pour la réalisation d'un réseau de voies réservées au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 vers la station « Rive-Sud » du RÉM.



No de résolution
ou annotation

16-11-493

Ville de Carignan

10.8 Légion Royale Canadienne – Jour du Souvenir – Couronne commémorative

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'une couronne commémorative au montant de 50 \$ pour la cérémonie qui aura lieu le 5 novembre prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.9 Demande d'aide financière – Ensemble Vocal Via Voce – Concert de Noël 2016

16-11-494

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Ensemble Vocal Via Voce dans le cadre de son concert de Noël 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Ensemble Vocal Via Voce un montant de 100 \$ dans le cadre de son concert de Noël qui aura lieu le 17 décembre à l'église Saint-Joseph-de-Chambly;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

10.10 Embauche d'un brigadier remplaçant – Année scolaire 2016-2017

16-11-495

CONSIDÉRANT que suite à la démission d'une brigadière, le poste fut comblé par la brigadière remplaçante;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un nouveau brigadier remplaçant en cas d'absence de l'une ou l'autre des brigadières;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Gilbert Thiffault en tant que brigadier remplaçant pour l'année scolaire 2016-2017, au taux horaire de 15,48 \$;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-21000-181.



No de résolution
ou annotation

16-11-496

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Autorisation – Appropriation de surplus – Abattage d'arbres – Planification 2016

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 65 000 \$ pour l'abattage de frênes, tel que décrit dans la planification 2016;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-47000-419, sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

16-11-496

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Demande de subvention – Association de soccer Carignanoise

16-11-497

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2015-2016;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan octroie à l'Association de Soccer Carignanoise une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 358 joueurs, pour une somme totale de 7 160 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement no 490-A

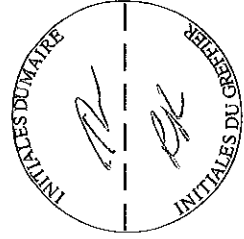
Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité

16-11-498

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 490-A déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

ville de Carignan

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 490-A déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

13.2 Adoption – Règlement no 491-A

Règlement déterminant les conditions d'installation et d'exploitation d'un pipeline terrestre sur le territoire de la Ville de Carignan

16-11-499

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 491-A déterminant les conditions d'installation et d'exploitation d'un pipeline terrestre sur le territoire de la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 491-A déterminant les conditions d'installation et d'exploitation d'un pipeline terrestre sur le territoire de la Ville de Carignan.

14. INFORMATIONS


15. DIVERS

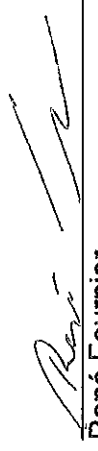
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-11-500

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Marqués, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 46.


Rémi Raymond
Greffier


René Fournier
Maire